



# Glyphosate :

## pas un problème de santé

ANDRÉ HEITZ INGÉNIEUR AGRONOME, ANCIEN FONCTIONNAIRE  
D'UNE INSTITUTION DES NATIONS UNIES

**S**elon votre éditorial du 8 septembre 2017, « Il faudrait être bien naïf pour croire que l'intense campagne antiglyphosate menée par les habituels activistes et contempteurs de l'agriculture ne repose que sur de seuls motifs de santé ! »

En fait, ce serait plutôt de croire qu'il y a un motif de santé ! Le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a certes classé le glyphosate en « cancérigène probable » – à l'instar de la viande rouge (la charcuterie étant « cancérigène certain »), des

« L'enquête de Reuters laisse à penser que le classement résulte d'une manipulation »

rayonnements UV, de la combustion domestique de bois, du métier de coiffeur, du travail posté, etc. Mais il est maintenant prouvé que cette décision est le fruit d'une formidable manipulation, comme le laisse apparaître une enquête d'investigation de l'agence

Reuters du 14 juin, en accès libre sur internet (« *Special report : Cancer Agency left in the dark over glyphosate evidence* »).

Sitôt la décision du Circ publiée, des avocats américains se sont mis à recruter des agriculteurs victimes d'un lymphome non hodgkinnien, ou leurs ayants droit, susceptibles de mettre en cause leur exposition au glyphosate. Une action de groupe qui implique *US Right to Know*, une entité à but non lucratif qui fait du lobbying pour l'industrie du bio. Elle a publié des documents non classifiés relatifs à la procédure instruite devant un tribunal de Californie, dans le but de vilipender le glyphosate. Mais elle a été prise à son propre piège. Les avocats des plaignants ont cherché à prouver des irrégularités dans les procédures américaines d'autorisation du glyphosate, tandis que ceux de Monsanto ont enquêté sur des irrégularités dans la décision du Circ.

M. Aaron Blair fut le président du groupe de travail du Circ. Son audition dans le cadre de la procédure californienne a montré sans ambiguïté qu'il connaissait les derniers résultats de l'*Agricultural Health Study* – une vaste étude de cohorte des agriculteurs et de leurs conjoints (89 000 personnes depuis 1993), l'équivalent de l'étude *Agrican* menée en France, qui, s'ils avaient été pris en compte, auraient changé la décision. Le Circ se défend en disant qu'il ne tient compte que des études et données publiées. Or ces données – que M. Blair avait contribué à rassembler et analyser en tant que partie prenante de cette étude – n'avaient pas (encore) été publiées lorsque le Circ a finalisé sa décision. Elles devaient figurer à l'origine dans un article scientifique, mais en ont été retirées sous un prétexte manifestement fallacieux : « faute de place » ; puis dans un article distinct, jamais finalisé lui non plus. Deux projets avancés de cet article ont été versés au dossier du tribunal de San Francisco.

L'audition d'un autre membre du groupe de travail, M. Matthew K. Ross, de l'université d'État du Mississippi, a aussi révélé que la veille de la clôture des travaux du Circ, les éléments ne suffisaient pas pour établir un « cancérigène probable » et qu'on s'est livré à des arrangements de dernière minute pour y parvenir.

Tout cela s'ajoute à bien des interrogations, notamment sur les attermoissements côté américains concernant la publication des résultats de l'*Agricultural Health Study* vis-à-vis des herbicides (la Chambre des représentants et le Sénat ont ouvert des enquêtes), et la précipitation du Circ qui a fait passer le glyphosate devant d'autres substances jugées plus prioritaires.

Contestée dès sa publication, infirmée par une série impressionnante d'instances de régulation (dont l'Anses, l'Efsa et l'Echa), et même par l'OMS, la maison mère du Circ, le classement du Circ a perdu toute crédibilité... sauf chez les activistes et contempteurs de l'agriculture. Et M. Hulot.

NDLR : l'auteur nous a transmis en même temps que sa lettre les sources qu'il évoque, dont l'enquête de Reuters, l'audition sous serment de 301 pages d'Aaron Blair et les deux projets de deuxième article relatif à l'étude de cohorte chez les agriculteurs qui n'a toujours pas été publié. On les trouvera sur le blog <http://seppi.over-blog.com/>